



Profession ÉDUCATION

N° 241 | Novembre 2015 | 2,50 €

**L'ÉCOLE
À L'ÈRE NUMÉRIQUE**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

LE NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CFDT

Depuis le 4 novembre 2015, tous les adhérents de la CFDT peuvent accéder au nouveau service d'information et de conseil par téléphone « Réponses à la carte », ouvert six jours sur sept. C'est un service unique dans le paysage syndical français. Un vrai plus, notamment pour les personnes les plus isolées.

Pour appeler « Réponses à la carte », munissez-vous de votre carte d'adhérent ! Votre numéro personnalisé d'adhérent (NPA) vous sera demandé.

LA CFDT VOUS ÉCOUTE ET VOUS RÉPOND AU
09 69 39 19 39

du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h.
Numéro non surtaxé (prix d'un appel local)

CFDT.FR

LE RÉSEAU CFDT VOUS AIDE À TROUVER LA BONNE RÉPONSE!

4 ACTUALITÉ

Mutations sur Sgen+

Règles, barèmes et conseils clé.

La concertation autour des notes de service

Ce que le Sgen-CFDT a revendiqué.

Professeurs des écoles

Obligations de service.

7 DOSSIER



L'École à l'ère numérique

Comment accompagner les changements de l'ère numérique ?

15 INFO PRO

Personnels de l'Éducation nationale et handicap

Des droits mal appliqués.

16 SOCIÉTÉ

Les réfugiés et l'éducation

Des droits fondamentaux pour tous.

17 REPORTAGE

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves »

Témoignage de Philippe Marhic, co-auteur de *L'école ouverte aux parents*.

18 L'INVITÉ DU MOIS

Ronan Pichon

En charge du numérique, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable à Brest métropole.



FRÉDÉRIC SÈVE
Secrétaire général

ÉDITO

Les paradoxes du dialogue social

LE PROJET D'ACCORD « AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE », rejeté par une courte majorité d'organisations syndicales (CGT, FO et Solidaires), a néanmoins été validé par le Premier Ministre. C'est une bonne nouvelle, car ce « presque

accord », négocié notamment par la CFDT, est assez inespéré : revalorisation salariale programmée, négociation sur le point d'indice rouverte, statut de la Fonction publique conforté – pour ne citer que les éléments les plus significatifs.

Tant mieux pour les personnels, mais tant pis pour le dialogue social. Car les éternels « refuseux » de la signature auront beau dire, leur comportement incohérent n'en finit plus de discréditer un syndicalisme qui marche sur la tête. Quelle conception de la défense des personnels peut justifier qu'on leur refuse des avancées ? Quelle stratégie de dialogue social peut expliquer qu'on refuse d'acter ce qu'on a obtenu par la négociation ? Et comment comprendre qu'on qualifie de « passage en force » la décision du gouvernement d'accorder quand même aux fonctionnaires le bénéfice des discussions ?

On pourrait se dire que l'important est le résultat, mais la manière compte aussi. Un accord entre les organisations syndicales et l'État employeur obligerait ce dernier à respecter sa parole, même en cas de changement de majorité. Mais ce que l'État a accordé de son propre chef, il pourra le reprendre plus facilement.

6 novembre 2015



Bénéficiaire du suivi syndical par le Sgen-CFDT

Les équipes du Sgen-CFDT suivent les dossiers de mutation de tout-e-s les adhérent-e-s.

Pour faciliter le suivi de votre demande par le Sgen-CFDT, utilisez ou créez votre compte Sgen+ puis créez votre fiche de suivi de mutation. Ainsi, les militants et les élus aux niveaux départemental, académique et national peuvent dialoguer avec vous, et vous proposer des conseils adaptés à votre situation. Si vous changez d'académie (second degré) ou de département (premier degré), votre fiche de suivi de mutation sert aux militants et aux élus qui peuvent ainsi défendre votre dossier auprès de l'administration à chaque étape de la procédure de mutation.

Pour faire connaître le Sgen-CFDT autour de vous, proposez à vos collègues de créer leur compte et leur fiche sur Sgen+.

Pour suivre sur les réseaux sociaux : #mutinter2016

VOUS CONNECTER AU SERVICE SGEN+
Vous possédez déjà un compte SGEN+ ? Rendez-vous sur le site dédié à votre métier pour vous identifier !

Sélectionnez votre métier

ME CONNECTER

PAS ENCORE INSCRIT À SGEN+ ?
Bénéficiez du suivi des élus et militants Sgen-CFDT !

Sélectionnez votre métier

CRÉER MON COMPTE

Mutations sur Sgen+

Règles, barèmes et conseils clé

SUR LE SITE SGEN+, vous trouverez des articles qui présentent le fonctionnement des opérations de mutation, les règles d'attribution des points constituant le barème mais aussi quelques conseils clé pour formuler une demande de mutations.

Un guide est édité qui rassemble toutes les informations sur les règles de mutations de l'année. Il est disponible auprès de votre syndicat local.

MUTATIONS DU SECOND DEGRÉ: COMMENT ÇA MARCHE?
LE 2 NOVEMBRE 2015

NOUVELLES I REP REP+
LE 15 OCTOBRE 2015

RETOUR À L'ACCUEIL

SECONDE DEGRÉ MOBILITÉ

MUTATIONS DU SECOND DEGRÉ: COMMENT ÇA MARCHE?
LE 2 NOVEMBRE 2015

RETOUR À L'ACCUEIL

PREMIER DEGRÉ MOBILITÉ

MUTATIONS INTERDÉPARTEMENTALES 2016: QUAND DOIS-JE SAISIR MES VŒUX?
LE 2 NOVEMBRE 2015

Pour participer aux mutations interdépartementales permettant aux enseignants du premier degré de changer de département pour la rentrée 2016, il faut saisir des vœux sur le serveur SIAM auquel vous accéderez via le portail i-prof entre le 19 novembre 2015 et le 8 décembre 2015 (date à confirmer après la publication de la note de service, prévue pour la mi-novembre 2015).

COMBIEN DE VŒUX POUVEZ-VOUS SAISIR ?
Vous pouvez formuler jusqu'à 6 vœux.



La concertation autour des notes de services

Ce que le Sgen-CFDT a revendiqué

Par Jean-Pierre Bails et Christophe Huguel

La note de service 2016 ne crée pas de bouleversement par rapport à celle de 2015. Le Sgen-CFDT considère que l'organisation des mutations des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des deux degrés doit permettre un équilibre entre :

- les priorités légales (le rapprochement de conjoint, les personnels en situation de handicap, les personnels affectés en zones relevant de la politique de la ville - <http://urlz.fr/2FtB> ;
- le droit de muter pour tout fonctionnaire : à ce titre, le Sgen-CFDT a rappelé son opposition aux évolutions concernant le vœu préférentiel sans dispositif compensatoire efficace ;
- le fait de pourvoir les postes en titulaires sur l'ensemble du territoire ;
- les conditions d'entrée dans le métier doivent être améliorées.

Le Sgen-CFDT a dénoncé la « double peine » infligée aux professeurs des écoles bénéficiant de bonifications importantes (handicap ou rapprochement de conjoint avec plusieurs années de séparation) auxquels les DASEN ne délivrent pas l'exeat leur permettant de changer de département.

Récapitulatif des demandes formulées par le Sgen-CFDT pour les premier et second degrés	
Une bonification plus élevée après huit années d'affectation en Rep, Rep+ et politique de la ville.	La DGRH semble ne pas voir l'intérêt de notre demande, nous y reviendrons auprès de la DGRH et de la DGESCO.
La prise en compte des enfants de moins de 20 ans pour le rapprochement de la résidence de l'enfant pour les agents parents isolés.	Pour le moment, la DGRH n'accède pas à cette revendication.
La prise en compte de l'accompagnement d'ascendant dépendant.	Si rien n'a été introduit dans les notes de service cette année, la DGRH a été sensible à la question et semble réfléchir à des moyens d'intégrer cette question aux règles de mutations.

La saisie des vœux pour les mutations interacadémiques, c'est maintenant

Du 19 novembre au 8 décembre 2015, le serveur SIAM (accessible sur I-Prof) est ouvert à la saisie des vœux de mutations interacadémiques (dans le second degré) et interdépartementales (dans le premier degré).

Les règles de ces mutations sont précisées dans des arrêtés ministériels et des notes de service publiés dans le *Bulletin officiel* du 12 novembre 2015.

• Pour les professeurs des écoles.
La participation aux mutations interdépartementales du premier degré (appelées souvent « permutations ») est réservée aux enseignants titulaires. Les stagiaires en poste depuis le 1^{er} septembre 2015 en sont donc exclus. Ces mutations sont informatisées et organisées sous la responsabilité du ministère. Les personnels qui souhaitent participer aux mutations interdépartementales peuvent formuler jusqu'à 6 vœux départementaux entre le 19 novembre 2015 et le 8 décembre 2015. Tant que le serveur est accessible, la demande est modifiable ou annulable. Celles et ceux qui changeront de département devront ensuite participer au mouvement départemental afin d'être affecté dans une école, une zone d'intervention localisée (ZIL) ou une brigade départementale (BD).

• Pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré
Les personnels qui participent obligatoirement (les stagiaires notamment) ou qui souhaitent participer aux mutations interacadémiques peuvent formuler jusqu'à 31 vœux académiques entre le 19 novembre 2015 et le 8 décembre 2015. Tant que le serveur est accessible, la demande est modifiable ou annulable. Celles et ceux qui seront affectés dans le cadre du mouvement interacadémique devront ensuite participer au mouvement intra-académique.

Réforme territoriale : nouveau projet, nouvelles questions

S'il a renoncé aux fusions d'académies, le ministère avance sur la « coordination interacadémique » avec un décret d'apparence plus modeste mais sans doute plus conséquent. Celui-ci institue dans chaque région un « recteur de région académique » chargé essentiellement de la formation professionnelle, de la carte des formations du second degré, de l'orientation et de l'enseignement supérieur. Un dispositif qui soulève une inquiétude et suscite un regret. L'inquiétude porte évidemment sur le devenir des services académiques chargés des dossiers « régionalisés ». Seront-ils centralisés, maintenus en l'état ou encore répartis entre les différentes académies ? Le décret ne prescrit rien, mais ouvre toutes les possibilités. Une question cruciale tant pour les personnels que pour l'aménagement du territoire. Le regret vient de ce qu'au lieu de calquer la carte de l'action académique sur les structures administratives, on aurait pu la repenser à partir des besoins de service public. La politique de formation professionnelle, par exemple, peut différer d'un bassin d'emploi à un autre, n'être ni régionale, ni académique, et requérir une structure de pilotage adaptée. Une conception qui supposerait toutefois une démarche moins hiérarchique et plus concertée.

Liste des recteurs de régions académiques

- Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : recteur de Nancy-Metz.
- Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : recteur de Bordeaux.
- Auvergne-Rhône-Alpes : recteur de Lyon.
- Bourgogne-Franche-Comté : recteur de Besançon.
- Ile-de-France : recteur de Paris.
- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : recteur de Montpellier.
- Nord-Pas-de-Calais-Picardie : recteur de Lille.
- Normandie : recteur de Caen.
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : recteur d'Aix-Marseille.
- Dans les régions ne comportant qu'une seule académie, le recteur exerce les compétences dévolues au recteur de région académique.

Professeurs des écoles

Obligations de service

Par Adrien Ettwiller

Un décret modificatif des obligations de services (ORS) des professeurs des écoles sera présenté au comité technique du ministère de l'Éducation nationale d'ici la fin de l'année. Le projet intègre dans la loi des éléments de la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013 pour mieux, semble-t-il, les graver dans le marbre, comme par exemple les heures consacrées à l'identification des besoins des élèves et aux activités pédagogiques complémentaires (APC).

Par ailleurs, ce texte précise les modalités d'organisation des heures dévolues à la participation aux conseils d'école pour les personnels exerçant en classes adaptées, de calcul des ORS pour les collègues exerçant des fonctions particulières (notamment en milieu pénitentiaire). Un certain nombre d'évolutions des ORS et des indemnités perçues, discutées à l'occasion des groupes de travail sur les métiers, est soumis au dialogue avec les organisations syndicales. La mesure la plus emblématique serait l'intégration des heures de synthèse des enseignements généraux et professionnels adaptés (Egpa) dans les ORS. Elle permettrait aux professeurs des écoles de percevoir, en plus de l'indemnité actuelle, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe). Pour ceux touchant actuellement deux heures supplémentaires, il y a un risque de perte salariale qu'a dénoncé le Sgen-CFDT qui réclame que les collègues perçoivent les Isoe part variable de professeur principal. Le Sgen-CFDT se félicite toutefois que le ministère veuille traiter les professeurs des écoles et les professeurs de lycée professionnel de la même manière.



AGENDA

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site sgen.cfdt.fr

18-20 | 11 | 2015

SALON EDUCATEC-ÉDUCATICE

Le Sgen-CFDT tiendra un stand à cette édition 2015 du salon. L'occasion de retrouver en chair et en os quelques-uns des contributeurs de notre dossier du mois, comme Parcamatt (Matthieu Parcaroli) et Nathalie Noël...
www.educatec-educatice.com

Paris - Porte de Versailles - Pavillon 7/1

20 | 11 | 2015

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

26 | 11 | 2015

LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR AU FÉMININ

Troisième édition d'une manifestation nationale destinée à sensibiliser les collégiennes et lycéennes aux carrières scientifiques et technologiques.
www.lessiaufeminin.fr

27-28 | 11 | 2015

COLLOQUE DE L'IRÉA : « LA LAÏCITÉ DANS L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ. OUVERTURE ET COMBATS ».

L'Institut de recherches, d'études et d'animation du Sgen-CFDT poursuivra sa réflexion sur la laïcité (www.cfdt.fr/laicite-irea) dans le domaine scolaire et universitaire mais aussi dans d'autres champs sociaux comme les médias, la santé...

Retrouvez le programme en ligne : <http://urlz.fr/2Fk3>

Cité scolaire Paul Bert, 7-8 rue Huyghens 75014 Paris - Métro : Vavin ou Edgar Quinet

Du 30 | 11 au 11 | 12 | 2015

21^E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'évènement de la COP21, qui se déroulera au Bourget, a été choisi par le ministère de l'Éducation nationale pour faire de 2015 l'année de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Suivre la COP21 : www.cop21.gouv.fr/
L'engagement du MEN : <http://eduscol.education.fr/cid84609/cop-21-les-initiatives-du-ministere-pour-travailler-avec-vos-eleves.html>



DOSSIER

L'École à l'ère numérique

Réalisé par Philippe Antoine, Adrien Ettwiller, Isabelle Lacaton, Catherine Loneux, Franck Loureiro, Aline Noël et Guillaume Touzé

Quels sont les grands bouleversements occasionnés par l'arrivée massive des outils numériques dans tous les pans de la société ? Comment accompagner le changement de paradigme culturel, sociétal et éducatif à l'ère numérique ? Quelles opportunités pour les personnels ?

Si pour le Sgen-CFDT, le numérique est un formidable levier de transformation de l'École, de la pédagogie et du bien-être au travail... à quelles conditions ?

Virage tactique ?



Lorsqu'en 2012 Vincent Peillon s'est essayé à faire entrer l'École dans l'ère numérique, il a explicitement choisi d'initier une stratégie globale pour « appréhender le numérique dans toutes ses dimensions : de l'équipement aux contenus, en passant par la formation des acteurs ». Il s'agissait alors de rompre avec la logique précédente de plans partiels et successifs, le ministre regrettant que « dans l'ensemble, ces plans [aient été] caractérisés par une certaine approche du numérique principalement centrée sur l'équipement... ». Que reste-t-il aujourd'hui de cette stratégie ? Un ensemble de... plans, dont la visibilité est surtout assurée par le nombre de millions d'euros investis.

L'une des idées phares de 2012 avait été la création, au sein du ministère, d'une direction du numérique qui, pour bien signifier la mission première de l'Éducation nationale, devait être une direction du numérique éducatif. Mais elle est rapidement devenue une direction du numérique pour l'éducation. Et sa première directrice, inspectrice générale de lettres, a tout récemment été remplacée par un ancien de la direction des systèmes informatiques. On est donc passé d'une logique d'accompagnement des acteurs à une logique très industrielle d'appels d'offres.

Quant à la mission confiée par l'actuel Premier ministre à l'ancien recteur Monteil pour définir la nouvelle politique numérique de l'Éducation nationale, elle se traduit surtout par une succession de rencontres, dans les académies, de chercheurs, d'universitaires et de hauts cadres des rectorats... et semble peu s'intéresser aux principaux acteurs que sont les élèves et les enseignants.

Le numérique, qui devait refonder l'École comme il a révolutionné des pans entiers de la société, a pour l'instant clairement échoué à refonder l'administration de l'Éducation nationale...

LE NUMÉRIQUE EST LÀ. PARTOUT. « Tsunami » pour les uns, « révolution » pour d'autres. Quel que soit l'avis que l'on porte sur le numérique, force est de constater qu'il constitue un profond changement de paradigme culturel et sociétal. Plutôt que de le subir, nous pouvons saisir l'opportunité d'en faire un levier de transformation de l'École, de la pédagogie, et également du bien-être au travail.

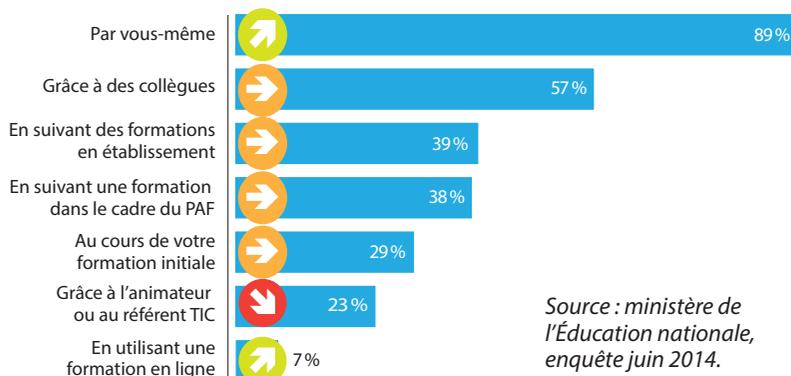
Avec Internet et les outils numériques, l'information est accessible à tous, à toute heure, en tout lieu. Le savoir est à la portée de quelques clics. Comme le disait déjà le philosophe Michel Serres, en référence à son livre *Petite Poucette*, « Petite Poucette, avec son téléphone portable, tient en main tous les hommes du monde, tous les enseignements du monde, et tous les lieux du monde par GPS. Donc elle peut dire : main-tenant, tenant en main le monde. » (entretien au *Journal du dimanche*, 30 décembre 2012).

REDÉFINIR LES MÉTHODES

À l'ère numérique, l'enseignant n'est plus le « maître » de la transmission

des savoirs, le détenteur absolu des connaissances. La relation enseignant-élève s'oriente davantage vers la médiation, et la coconstruction des savoirs, au contact des élèves et non plus dans un face-à-face peu productif. Le cours « magistral » n'est plus adapté aux nouvelles compétences des élèves développées par les nouvelles technologies. De fait, les missions des enseignants évoluent, mais que les nostalgiques de l'École d'antan soient rassurés : cette mutation, loin de faire disparaître l'enseignant, renforce au contraire son rôle dans la classe. Une véritable révolution pédagogique d'ailleurs, de l'école maternelle à l'université, où l'enseignant permet aux élèves de créer, d'agir, d'interagir, de collaborer et de coconstruire leurs apprentissages, dans le cadre d'un savoir mondialisé, avec davantage d'autonomie et d'initiative. Les pratiques pédagogiques induites par le numérique facilitent la pédagogie différenciée. Et c'est un atout énorme, à l'heure où les classes – surchargées – accueillent des élèves aux profils et besoins de plus en plus différents. Comme l'a souligné Najat Vallaud-Belkacem lors d'un entretien à *20 Minutes* le 15 octobre 2015 : « Je ne crois pas aux vertus magiques du numérique. Je ne crois qu'à la capacité des enseignants d'utiliser cet outil

Pour votre enseignement, avez-vous été formé(e) à l'utilisation du numérique ? (% de oui et évolution entre 2012 et 2014)



Source : ministère de l'Éducation nationale, enquête juin 2014.

START



geparl/mixabee ©

intelligemment pour faire progresser les élèves. Par exemple, en leur proposant une pédagogie différenciée en fonction de leur niveau. En faisant un exercice sur tablette, un élève peut aller à son rythme : se tromper et recommencer jusqu'à trouver la solution. Avec le numérique, il a une perception différente de l'erreur. »

communication, ils offrent aux enseignants l'occasion de faire évoluer leurs pratiques pédagogiques en renforçant créativité et esprit d'initiative, ce d'autant que l'entraide et la reconnaissance par les pairs sont des aspects positifs et dynamisants appréciés des enseignants blogueurs, dans un métier en manque de reconnaissance. Chacun peut ainsi utiliser des contenus et les adapter aux besoins de ses élèves.

C'EST BIEN L'ÉCOLE QU'IL FAUT REINVENTER...

La formation des enseignants au numérique est donc un sujet qui commence à préoccuper l'Éducation nationale, mais de nombreux débats suggèrent que la formation la plus efficace se diffuse par essaimage sur les réseaux, de manière horizontale et interactive, et non de façon descendante. C'est ainsi que des centaines de blogs d'enseignants fleurissent sur la toile, pour tous niveaux de classe, disciplines et autres projets interdisciplinaires. Outils de partage, de

ÉDQUER AUX MÉDIAS

Avec l'avènement du Web 2.0, Internet et les réseaux sociaux ont permis à chaque citoyen, à fortiori chaque élève, de pouvoir publier et exercer sa liberté d'expression. Mais la publication doit s'apprendre à l'École, pour un usage responsable et citoyen du web. L'éducation aux médias et à l'information s'est donc trouvée intégrée au socle commun dès le cycle 2, grâce à l'amendement du Sgen-CFDT au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) des 7 et 8 octobre 2015. Le premier projet ne l'intégrait qu'à partir du cycle 4.

Plus globalement, c'est bien l'École qu'il faut réinventer. Comme le sou-

ligne Emmanuel Davidenkoff, « notre école républicaine, malgré ses nombreux atouts, est menacée, parce qu'elle n'arrive pas à sortir de son immobilisme ». Le schéma actuel fondé notamment sur le principe d'« une heure, une classe, un professeur face aux élèves » n'est plus adapté, et d'autres organisations doivent être mises en place afin d'éviter à l'Éducation nationale un naufrage faute d'avoir su négocier le virage (en référence au syndrome Kodak évoqué par Emmanuel Davidenkoff dans son livre *Le Tsunami numérique*). Déjà, dans certaines classes, les estrades et rangs de tables disparaissent au profit d'îlots et de groupes.

Mais au-delà de la classe, c'est bien une réflexion globale et cohérente de tous les acteurs du monde de l'éducation qui doit être menée autour du numérique. C'est un enjeu de société. Les projets éducatifs territoriaux (PEDT) peuvent constituer un atout pour que l'École et les collectivités territoriales agissent de façon concertée, notamment à l'occasion des activités péri-éducatives.

Dans les quartiers, de nombreuses initiatives voient le jour pour développer des tiers-lieux et espaces de « coworking », par exemple l'espace Work&Co, ●●●

Temps moyen hebdomadaire que les enfants et les jeunes passent sur Internet

Moins de 7 ans ► 3 h 10

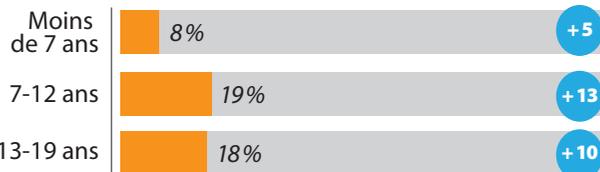
7-12 ans ► 5 h

13-19 ans ► 11 h 45



Source : étude 2014 Ipsos - Junior Connect "Print, tablettes, autres écrans : Les nouveaux usages des moins de 20 ans".

Pourcentages d'enfants et de jeunes équipés d'une tablette (et points de progression depuis 2012)



Pourcentage des 13-19 ans utilisant des applications mobiles



Vanessa Lalo*

“Le jeu vidéo est un levier”

* PSYCHOLOGUE CLINICIENNE, SPÉCIALISÉE DANS LES JEUX VIDÉO, LES USAGES NUMÉRIQUES ET LEURS IMPACTS THÉRAPEUTIQUES, COGNITIFS ET PÉDAGOGIQUES.

Quels changements notez-vous à l'ère numérique dans les comportements sociaux et interpersonnels ?

● **Vanessa Lalo** : La notion d'« individu interconnecté » est essentielle aujourd'hui. Contrairement aux idées reçues, le numérique permet de rompre l'isolement et offre de nombreuses possibilités d'interactions. La question n'est pas celle des « changements à l'ère numérique », mais celle des limites. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous devons en poser, et intégrer nos repères habituels à des objets, à des univers parallèles illimités. Le numérique est avant tout une question de bon sens. Il n'est pas palpable, il est sans géographie, et sa temporalité est distordue. C'est tout un cadre de pensée que nous ne possédons pas encore. Chacun doit trouver ses propres repères et permettre l'émergence d'une posture commune.

Comment voyez-vous l'impact de l'utilisation du numérique dans le domaine de l'éducation ?

● **V. L.** : Le numérique nous offre une formidable occasion de nous pencher sur les fondements de la pédagogie. D'une transmission verticale, nous sommes passés à une transmission horizontale où tout le monde a accès à l'information. Le numérique n'est ni magique ni automatique, mais il peut être un levier formidable en matière d'apprentissage, de collaboration, de coconstruction, de transmission des valeurs de la République, en utilisant plus facilement les intelligences multiples. Le contexte, les objectifs, les intentions et le discours qui accompagnent les outils numériques sont primordiaux. Il s'agit davantage d'accompagner les jeunes vers le monde et les métiers de demain, en observant ce qu'ils font, pour mieux les aider à cheminer en valorisant leurs compétences. L'enjeu est plus d'« apprendre à apprendre », « apprendre à critiquer », que d'enseigner des contenus qu'ils peuvent trouver seuls.

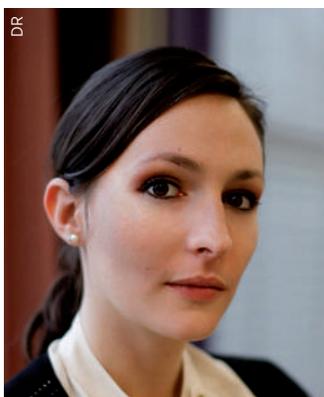
Vous êtes une spécialiste du jeu vidéo. Quels en sont les enjeux et les nouvelles pratiques, notamment au service des apprentissages ?

● **V. L.** : Le jeu vidéo est un atout pour le développement de compétences cognitives et fait

appel au « multitâche ». Concentration, mémorisation, planification stratégique, coordination psychomotrice, abstraction spatiale sans cesse sollicitées. Le jeu vidéo est un levier pour aborder des notions abstraites complexes, sur le principe de la classe inversée. C'est intéressant d'observer les jeunes évoluer sur un jeu, collaborer, résoudre des problèmes. L'adulte les aide à mettre des mots sur ce qu'ils font. Le transfert de compétences du monde virtuel au monde réel (du comportement à la pensée) s'effectue par le biais de l'intelligence narrative. Cadrés et choisis en fonction d'objectifs précis, les jeux vidéos sont des vecteurs de la continuité éducative.

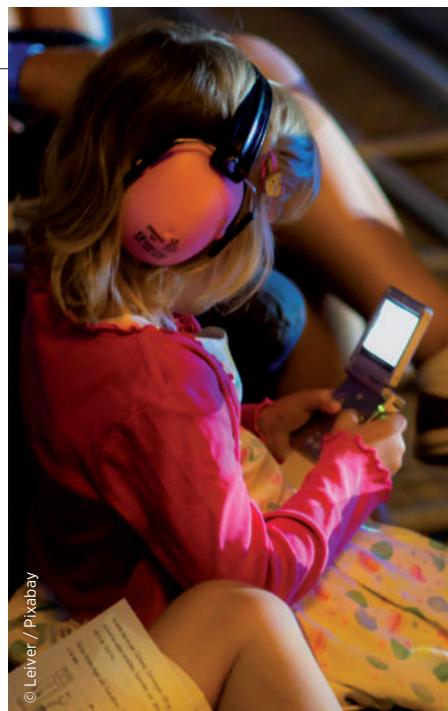
Le numérique, vous dites « oui, mais avec quelques précautions ». C'est-à-dire ?

● **V. L.** : Déontologiquement, des questions essentielles vont apparaître pour anticiper les dérives potentielles et penser le cadre légal de l'utilisation d'Internet avec des mineurs. Quant aux contenus, plus les intellectuels, les personnels de bibliothèque et de la culture, et les enseignants vont remplir Internet de contenus de qualité, plus on aura de chances d'avoir un Internet cohérent qui nous ressemble et qui convienne à notre société.



Pour en savoir plus :

Intégralité de l'interview sur notre blog : <http://blog.sgen.net/numerique/>
Le site de Vanessa Lalo : <http://vanessalalo.com/>
Voir également <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/ListeDossiers.php>



© Leiver / Pixabay



à Dunkerque, créé dans une ancienne usine au cœur d'une cité, pour contribuer à réduire la fracture sociale et numérique.

Pour le Sgen-CFDT, la révolution pédagogique à l'ère numérique induit de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes. Loin d'être une menace pour l'École, le numérique dans l'éducation est une véritable chance pour l'institution, la réussite de tous les élèves, et l'évolution de la société et du monde du travail.

Retrouvez
l'intégralité
du dossier et plus
sur notre site
sgen.cfdt.fr



Numérique

Quelles conséquences pour les conditions de travail ?

Par Isabelle Lacaton et Catherine Loneux

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les administrations de la Fonction publique modifie en profondeur les conditions de travail des agents, et induit également des modifications organisationnelles. Mais parce que cette arrivée des TIC peut aussi bien améliorer les conditions de travail que les détériorer, elles doivent donc constituer un axe fort de la qualité de vie au travail (QVT). Et pourtant, à ce jour, aucune étude spécifique n'a été menée pour le ministère de l'Éducation nationale, au contraire de la Fonction publique dont le centre d'analyse stratégique s'est saisi de la question... Il s'avère que pour les agents publics, ces technologies peuvent être une véritable opportunité de gagner en autonomie dans le travail, ce qui est le cas dans les administrations où une convention de télétravail de deux jours a été mise en place.

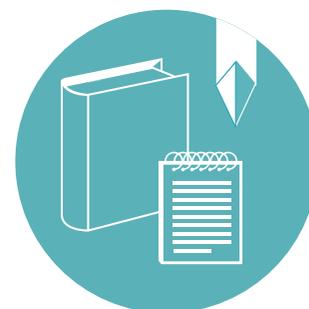
Dans sa thèse « Le numérique mis au service du bien-être au travail », Nerea Cia démontre quant à elle que le numérique et les nouvelles technologies contribuent au bien-être au travail : « La plupart des outils numériques et leurs usages agissent directement ou indirectement sur les leviers du bien-être des salariés au sein de leur entreprise. Ils s'inscrivent dans la transformation digitale des entreprises et viennent

profondément refondre l'organisation du travail en privilégiant le facteur humain. »

UNE VEILLE SYNDICALE NÉANMOINS À EXERCER...

Si ces technologies simplifient les tâches complexes, elles engendrent aussi parfois un stress lié à la surinformation, ainsi qu'une dépersonnalisation des relations et une modification de l'identité professionnelle.

Par ailleurs, les nouvelles technologies invitent au « nomadisme », c'est-à-dire à la possibilité de travailler à toute heure et partout hors de son lieu de travail, ce qui pose – notamment chez les cadres – la question du droit à la déconnexion, un droit que revendique la CFDT. Ces technologies redéfinissent donc les missions de chaque agent, et un équilibre est évidemment à trouver pour qu'elles constituent une réelle valeur ajoutée dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail. Cela nécessite l'implication de tous les agents, la valorisation de leurs compétences et des initiatives locales, avec un accompagnement indispensable, par des actions de formation et par une autre forme de management, notamment le pilotage horizontal.



L'exemple de l'académie de Versailles

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre de prévention des risques psychosociaux (2013), le rectorat de l'académie de Versailles s'est engagé depuis 2014 dans une série de groupes de travail issus du CHSCTA et balayant des questions qui paraissent prioritaires aux mandatés et membres du CHSCT. L'objectif est de donner les moyens aux établissements d'une prise de conscience nouvelle dans le domaine de la prévention et de la santé au travail. Le Sgen-CFDT a ainsi abordé des sujets comme la gestion de situations particulières de l'ordre des ressources humaines, l'accueil des personnels en début de carrière, les risques liés aux réseaux sociaux et les bonnes pratiques en matière de courriels. Devant l'importance des remontées concernant le numérique, un guide des bonnes pratiques de messagerie numérique a ainsi pu être élaboré et diffusé à la rentrée. Il reste à inciter les établissements à s'emparer de ces nouveaux outils et de ces nouvelles démarches. C'est sur un temps long qu'une culture de la santé au travail intégrant les conséquences des outils numériques pourra se construire.

http://sgen-cfdt-versailles.org/IMG/pdf/guide_bonnes_pratiques_courriels.pdf



Le numérique, concrètement

Nathalie Noël est professeure d'espagnol au lycée pilote international innovant (#LP2i) du Futuroscope, à Jaunay-Clan, militante syndicale au @SgenPoitou, et, comme elle aime à le dire, activiste pédagogique portée sur le numérique.

Matthieu Parcaroli (@parcamatt sur Twitter et @lemaitreCM2genibois sur Babytwit) est enseignant depuis 2002 et directeur depuis 2010. Il se passionne pour les nouvelles technologies qu'il a tout naturellement intégrées à sa pratique de classe.



Nathalie Noël

Les outils numériques n'ont pas à eux seuls révolutionné mes pratiques : au temps du papier et du crayon, j'avais déjà choisi de modifier mon approche et de privilégier une pédagogie de projet, un travail collaboratif, une évolution de ma posture professionnelle. Mais ces outils numériques m'apportent beaucoup au quotidien, aussi bien d'un point de vue pédagogique que dans le travail avec mes collègues.

Ce qu'ils ont permis, très concrètement, c'est d'abord une perte : des kilos en moins, sans le moindre régime et de manière définitive. Plus de manuels, plus de classeurs débordants et, petit à petit, de moins en moins de copies traditionnelles. Avec la généralisation des tablettes dans mon établissement, cet allègement bénéficie désormais aussi aux élèves.

Cette légèreté nouvelle se perçoit également dans la manière dont je peux choisir, modifier, didactiser et agencer mes supports. Une question mal formulée peut être corrigée pour l'heure suivante, un même exercice adapté pour une classe ou pour une autre, des documents archivés pour être exploités au moment propice. Les activités en ligne via des plateformes telles que Educaplay, les outils de mutualisation tels que Padlet ou les logiciels en ligne comme Google Docs, ou encore l'usage des réseaux sociaux permettent de varier les approches, d'éveiller l'intérêt, de donner du grain à moudre en dehors des cours, d'apporter des aides plus personnalisées, d'évaluer des compétences élargies. Enfin, quel plaisir et quel gain de temps de pouvoir échanger avec les collègues sans attendre de se croiser entre deux portes, voire avec des gens que nous ne pourrions sans doute jamais rencontrer dans la « vraie vie », de garder et de partager des traces de nos échanges dans des nuages numériques, de s'envoyer des productions d'élèves...

Quelques exemples concrets :

- Les tablettes, outils au service de la pédagogie : <http://urlz.fr/2EYo>
- Le numérique pour des approches différenciées : <http://urlz.fr/2EYp>
- Chercher et produire avec le numérique : <http://urlz.fr/2EYq>
- Évaluer l'expression orale avec les tablettes : <http://urlz.fr/2EYr>



Matthieu Parcaroli

Twitter est arrivé dans ma vie professionnelle à un moment de « stagnation », une période de doute que beaucoup connaissent où l'on se demande si on est vraiment fait pour ce métier. Mais à mesure que je multipliais les connexions, les discussions et les interactions, mes abonnés se sont multipliés.

Ils sont plus de mille à présent et me

confortent dans l'idée qu'il faut enseigner autrement.

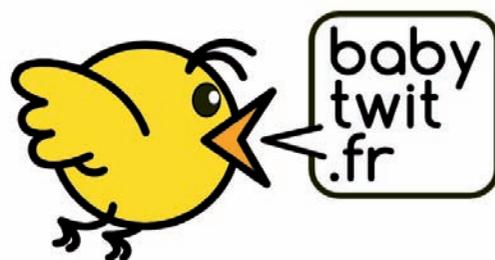
J'utilise donc Twitter pour parler « métier », échanger sur l'actualité de l'éducation... Dans ma « TimeLine », on a tendance à dire que Twitter représente la plus belle et la plus grande salle de profs de France – une idée à nuancer car les débats sont parfois ceux d'une cour de récréation...

J'ai appris l'existence des « Twittclasses » et j'ai eu envie de faire la même chose, mais très vite je me suis rendu compte que l'effet « maître » provoquait une vague d'abonnement massive à ce réseau social pourtant interdit aux moins de 13 ans.

Le formateur Tice de la circonscription m'a alors présenté Babytwit (prochainement Edutwit), porté par l'association AbulÉdu-fr, et j'ai été conquis, notamment parce que les données y sont protégées.

De plus, cet outil répondait à la question que je me posais souvent : comment peut-on utiliser un réseau social avec les élèves alors qu'ils ne peuvent pas s'y inscrire ? Sur Babytwit, j'ai retrouvé exactement les mêmes projets que sur Twitter : Tw'Haiku (écriture d'haïkus à partir de photos diffusées sur Babytwit), Twictée (dictée négociée avec échanges et corrections entre classes francophones).

Mon conseil – notamment lorsqu'on est pris de doutes sur son métier – est de se lancer et d'essayer une classe connectée : les élèves peuvent s'ouvrir au monde et l'enseignant est moins isolé.



Geneviève Lameul* “le numérique nous oblige à revenir à quelques fondamentaux de nos métiers”

* ENSEIGNANTE-CHERCHEURE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION À RENNES 2 ET EXPERTE PRÈS LA MISSION PÉDAGOGIE ET NUMÉRIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

En quoi l'Enseignement supérieur est-il affecté par le numérique (en particulier pour la pédagogie) ?

La mission d'enseignement est fortement impactée et je fais l'hypothèse que c'est l'arrivée massive du numérique qui a introduit la réflexion pédagogique dans l'Enseignement supérieur. L'université n'a plus le monopole de la diffusion des savoirs. Avec Internet, l'information est aujourd'hui pléthorique, accessible, sans frontière, modifiable et le phénomène Mooc est un signe de cette évolution.

Quels sont les enjeux pour celui-ci ?

Prenons quelques exemples en enseignement : l'usage d'Internet, des réseaux sociaux, des plateformes, des salles immersives... enrichissent considérablement la boîte à outils des modalités pédagogiques de l'enseignant et du formateur. Savoir le repérer est primordial pour développer la qualité des enseignements. Il ne s'agit pas de s'en tenir à développer chez les étudiants des compétences d'usage du numérique à visée court terme d'insertion, mais de créer les conditions d'une réflexion distanciée et critique par rapport à de nouvelles façons de communiquer, de travailler et de vivre dans lesquelles nous embarque cette omniprésence de l'usage du numérique. Loin de moi l'idée que l'enseignement supérieur disparaîtrait, mais indéniablement il en est bousculé, ses manières de faire sont questionnées, le regard qu'il porte sur l'étudiant (usager final et principal du système) et la place d'acteur social qu'il lui offre sont interpellés.

Quelles sont les réponses possibles ?

Si l'un a introduit l'autre et le soutien en l'enrichissant, ce couplage du numérique et du pédagogique ne va cependant pas de soi. Il sollicite de nouvelles compétences chez l'enseignant : maîtrise des outils, compétences en

ingénierie de formation, en accompagnement. Ceci nécessite un accompagnement du développement pédagogique des enseignants via des services de soutien à l'enseignement.

Quelle place pour la recherche ou en quoi la recherche peut-elle être un élément de réponse ?

Cette question est tout à fait bienvenue. La recherche a son rôle à jouer pour rendre plus intelligible et appréhendable ce vaste tsunami par lequel on peut parfois avoir l'impression d'être emporté. Il importe que les chercheurs développent de nouvelles manières d'aborder ces questions. L'ouvrage que j'ai eu le plaisir de coordonner avec Catherine Loisy¹ en est, je crois, une bonne illustration, car il montre bien la richesse produite quand une articulation peut se faire entre des recherches dans ce domaine et la pratique des enseignants de terrain. Il illustre par des exemples concrets cette coopération entre chercheurs, praticiens, ingénieurs pédagogiques, acteurs politiques. Vous l'aurez compris, pour moi le numérique est un analyseur des situations ordinaires qui font la vie d'un établissement d'enseignement supérieur : par les questions qu'il pose, il nous oblige à revenir à quelques fondamentaux de nos métiers (spécificité du métier d'enseignant-chercheur au XXI^e siècle dans un monde numérique, place de la dimension humaine dans la relation avec les étudiants, usage social de nos recherches, etc.). C'est pour toutes ces raisons « dérangeantes » qu'il m'intéresse. Il interroge l'Enseignement supérieur dans son rapport au savoir et à la pédagogie et aux usages sociaux du numérique.

¹Lameul, G. et Loisy, C. (coord.) *La Pédagogie universitaire à l'heure du numérique : questionnements et éclairages de la recherche*, De Boeck, 2014.



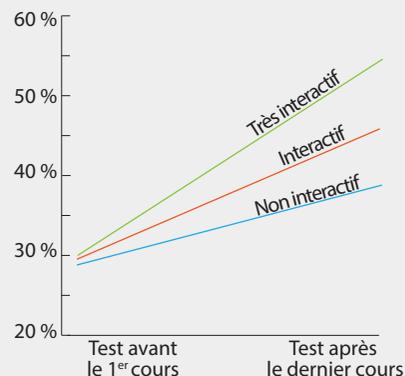
UN AMPHITHÉÂTRE INTERACTIF

Brahim Lamine, de l'université Paul Sabatier, et Laurent Petit, de l'université Pierre et Marie Curie, décrivent un exemple d'utilisation du numérique en amphithéâtre et font part des résultats de son évaluation par la recherche. Les infographies ci-dessous montrent que l'enseignement interactif, grâce à l'utilisation de boîtiers de réponse, est plus efficace qu'un enseignement traditionnel. Un bel exemple de ce que le numérique peut apporter, très simplement et pour un coût très modeste, à l'enseignement supérieur.

Pensez-vous que l'enseignement interactif vous permet de mieux comprendre les concepts du cours ?



Progression normalisée des élèves selon l'interaction pratiquée dans les amphis



Source : "Les boîtiers de réponse pour un apprentissage interactif en amphithéâtre", in Lameul et Loisy (coord.), *La Pédagogie universitaire à l'heure du numérique*, De Boeck, 2014.



Rifseep
Le chantier des chantiers...



© Cegoh / Pixabay

Les discussions avec la direction générale des ressources humaines (DGRH) se poursuivent pour les filières concernées par le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions et de l'expertise (Rifseep). La publication tardive des circulaires impacte la mise en place d'une cartographie des emplois dans les académies et dans les établissements.

Le Sgen-CFDT considère que ce nouveau régime indemnitaire n'effacera pas des disparités indemnitaires injustifiables, mais constituera au moins pour tous les agents (à l'exception des enseignants) une référence interministérielle. Il faut maintenant travailler localement à la définition de critères objectifs de classification des emplois afin d'obtenir plus de transparence que ne le permettait la prime de fonctions et résultats (PFR). Rappelons que l'entrée dans ce dispositif se fait sans perte pour l'agent et que le Sgen-CFDT a œuvré afin que la part reconductible (Ifse) soit abondée le plus possible au détriment de la part individuelle annuelle. Ce chantier indemnitaire ne fait que commencer puisqu'une véritable convergence ministérielle et surtout interministérielle entre ces régimes indemnitaires doit être instaurée.

Personnels de l'Éducation nationale et handicap

Des droits mal appliqués

Par Claudie Paillette

Si la prise en charge des élèves en situation de handicap progresse depuis la loi de 2005, il faut malheureusement se rendre à l'évidence que, dans la Fonction publique, et plus particulièrement à l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, l'attention portée aux questions de handicap des personnels est encore trop limitée.

Même si le taux de personnels handicapés est en très légère progression, le ministère de l'Éducation nationale est loin de répondre à l'obligation légale des 6 % d'emplois réservés. Pour remplir ses obligations d'employeur, le ministère semble plus miser sur l'augmentation du nombre de salariés demandant à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) que déployer une politique volontariste d'embauche de personnels handicapés par la voie contractuelle.

Malgré l'existence d'un correspondant académique, la mise en œuvre des droits reconnus est bien souvent un parcours du combattant : aménagement du poste de travail, allègement de service, affectation sur un poste adapté... autant de possibilités mises en place de manière très variée et inégale selon les académies.

Si la reconnaissance de travailleur handicapé ressort de la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), certaines de ces démarches (reclassement, affectations sur poste adapté) sont validées par les comités médicaux départementaux, donc par les médecins de prévention qui sont en nombre, notoirement, insuffisant.

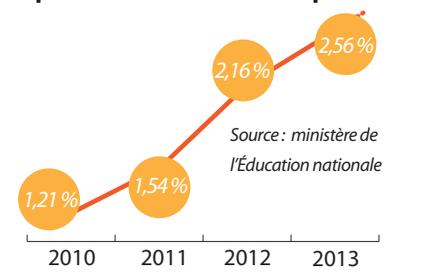
Le ministère lui-même promet régulièrement la tenue d'un groupe de travail sur le reclassement, repoussé de comité de suivi en comité de suivi du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique. Plus encore, c'est le regard au quotidien de l'institution et de ses personnels qu'il faut changer. Comment peut-on, par exemple, proposer à un collègue malvoyant la surveillance de salles de baccalauréat ? À quel moment l'institution va-t-elle se préoccuper de mettre en place des solutions pérennes pour l'utilisation des outils numériques ?

Pour aller plus loin :

<http://urlz.fr/2F3F>

Cf. Le témoignage de Marie-Pierre Cadario, du Sgen-Limousin, « Des victoires au bout du combat », *Profession éducation* n°237 de mai 2015.

Taux d'emploi de personnels handicapés au Men et dans le Supérieur



Pauvre Isae

Suite à l'action du Sgen-CFDT – et notamment aux interpellations des députés –, l'indigence du régime indemnitaire des professeurs des écoles (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ou Isae) au regard de celui des enseignants du second degré (indemnité de suivi et

d'orientation des élèves, ou Isoe) a été évoquée à l'Assemblée nationale. Si, pour l'instant, aucune annonce concrète n'a été faite, plus personne ne conteste la nécessité d'augmenter l'Isae. Des amendements au projet de loi de finance ont demandé l'augmentation à 800 € pour 2016 et à 1 200 € pour 2017. Pour le Sgen-CFDT, ce versement par palier ne répond pas à la nécessité d'équité pour tous

les enseignants et il revendique la parité Isae/Isoe dès 2016. La ministre a répondu à notre alerte sociale et a annoncé l'augmentation, mais sans donner de montant et d'échéance précis. Le gouvernement ayant décidé d'appliquer unilatéralement l'accord Parcours professionnel - rémunération (PPCR), la revalorisation attendue s'inscrira dans ces négociations qui doivent s'ouvrir très rapidement.



Du côté des textes

Un bref rappel des principales dispositions prises par l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies sur l'accueil des réfugiés et le droit à l'éducation.

Au niveau européen

● **Le traité de Lisbonne** (page 273, protocole 8)

http://europa.eu/pol/pdf/consolidated-treaties_fr.pdf

● **La directive sur les conditions d'accueil de l'Union européenne**

<http://urlz.fr/2Egk>

● **Le règlement de Dublin III**

<http://urlz.fr/2Egk>

Au niveau de l'ONU

● **La convention relative au statut des réfugiés**

<http://urlz.fr/2Egr>

● **La convention internationale des droits de l'Enfant**

<http://urlz.fr/2Egx>

● **La convention concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement**

<http://urlz.fr/2EgD>

● **Le cadre d'action de Dakar**

<http://urlz.fr/2Ej2>

● **La déclaration sur l'Éducation pour tous**

<http://urlz.fr/2Ej8>

● **Les objectifs du Millénaire sur le développement et l'après-2015**

<http://urlz.fr/2vjq>

Les réfugiés et l'éducation

Des droits fondamentaux pour tous

Par Claudie Paillette

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) a exhorté les gouvernements de l'Union européenne à garantir le droit à l'éducation des enfants et des jeunes poussés sur les chemins de l'exil par la situation dans leur pays d'origine.

Extraits.

« Un nombre croissant de réfugiés sont arrivés aux frontières [...] de l'Europe ces dernières années ; des personnes fuyant les guerres, les persécutions et les violations des droits de l'homme dont ils sont victimes dans leur pays d'origine. Récemment, le flux d'hommes, femmes et enfants venus de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan [...] pour trouver refuge en Europe [...] est arrivé à un niveau jamais atteint par le passé [...]. En période de conflits, l'éducation est bien souvent considérée comme un luxe pour les réfugiés. Or, l'éducation reste un droit fondamental, un droit essentiel pour redonner espoir et dignité aux peuples arrachés à leur foyer. Parmi les réfugiés, on compte également des familles et des enfants non accompagnés qui arrivent en Europe après avoir tout perdu. C'est pourquoi, ils méritent d'être reçus dans un environnement sûr et accueillant. [...] Les établissements d'enseignement, les communautés scolaires, les enseignants et les syndicats d'enseignants ont un rôle crucial à jouer et doivent s'assurer que les droits fondamentaux et la dignité de ces personnes sont respectés, quel que soit leur statut juridique, et ce, conformément au droit international [...]. Dans le respect des droits fondamentaux des réfugiés [...] le



© Alexas_Fotos / Pixabay

CSEE et ses organisations membres invitent instamment les gouvernements européens à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter et mettre en œuvre le droit à l'éducation, dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation et la réussite scolaire des enfants réfugiés en se penchant tout particulièrement sur l'environnement d'apprentissage, la qualité de l'enseignement, le développement de la petite enfance et les programmes d'apprentissage accéléré. Affirmant leur solidarité sans faille avec les réfugiés venant en Europe, en particulier les enfants et les jeunes gens, le CSEE et ses organisations membres demandent à l'Union européenne d'exhorter les États membres à garantir un accès à l'éducation pour les enfants, les jeunes gens et les adultes, et d'inclure cette demande dans les politiques européennes et nationales à venir [...]. »

Institut Belleville. Pour veiller sur...

Créé en 1984, l'Institut Belleville met en œuvre la politique de coopération internationale de la CFDT. Il élabore et soutient des projets avec les organisations de pays émergents ou en développement. Il ne fait pas « à la place de » mais « avec », dans le respect du principe d'émancipation au cœur du projet CFDT. Il aide les organisations partenaires à mieux se structurer pour être plus efficaces.

Il coconstruit des formations de formateurs pour accroître les capacités des militants locaux à participer au dialogue social... Ainsi, au Bénin en 2013, il a aidé à construire un plan d'actions pour la protection sociale. Au Maroc en 2014, une formation portait sur l'appropriation des enjeux du développement durable, etc. L'Institut a aussi publié un guide d'accueil sur les droits des migrants et les structures ressources. Avec la CFDT, la collaboration internationale devient chaque année une réalité pour les militants de nombreux pays.

Pour suivre en ligne l'Institut Belleville : <http://urlz.fr/2EVO>



Les manuels en trois tomes publiés aux Presses universitaires de Grenoble, avec des illustrations de Vérom.



Lancé à titre expérimental en 2008, le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » a désormais une ampleur nationale avec près de 450 établissements scolaires engagés.

Témoignage de Philippe Marhic

PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE ET ENSEIGNANT DE FLE À L'UPEC-PARIS 12. AUTEUR, AVEC DOROTHÉE ESCOUFIÉ, DU MANUEL *L'ÉCOLE OUVERTE AUX PARENTS* (PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE, MAI 2014).

“La finalité, c'est le développement du rôle de la parentalité.”

Une méthode progressive fondée sur une demande issue du terrain.

Le manuel compte deux livrets pour les apprenants – choix éditorial pour limiter le coût à l'achat – et un pour le formateur. Il est constitué de dossiers indépendants abordant un point particulier du fonctionnement de l'École : les fournitures, l'emploi du temps, les contrôles... Chacun déploie quatre niveaux de difficultés, autour d'un même élément déclencheur, avec une question permettant l'échange. Toutes les activités proposées de compréhension et d'expression orales et écrites, de communication, respectent les dispositions du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). S'il y a dans le public quatre niveaux de compétences, l'intervenant peut mobiliser quatre fiches se rapportant au même thème, ce qui lui permet d'aller d'un apprenant à l'autre. Ces fiches ont été pensées comme un modèle, le formateur pouvant réaliser sa propre fiche autour d'un autre document-support. Pour concevoir ce manuel, nous sommes partis des difficultés constatées sur le

terrain. Nous avons également voulu qu'il puisse servir à un large éventail de formateurs, habitués ou non à intervenir auprès de ce public, formés ou non au français langue étrangère (FLE).

Des objectifs simples et néanmoins fondamentaux.

Le manuel s'adresse à un public très hétérogène, d'où le choix de quatre niveaux pour une progression adaptée à cette diversité. L'objectif est de donner les bases suffisantes pour pouvoir aider son enfant dans sa scolarité : savoir que le soir l'enfant a des leçons à apprendre ou des devoirs à faire, savoir que les parents doivent surveiller son travail, leur permettre de lire le cahier de texte, de vérifier si le travail a été fait... Un autre enjeu est de faire connaître les personnels scolaires, leurs rôles, et de favoriser une relation avec l'École qui ne soit pas de défiance, de peur ou de respect irraisonné, mais bien une relation d'échange constructive pour l'enfant. La finalité, c'est le développement du rôle de la parentalité.

2008-2015

Du dispositif au manuel

Par Aline Noël

Dispositif piloté par les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE) est destiné à familiariser les migrants parents d'élèves avec l'univers de l'École française : l'usage qui y est fait de la langue, la connaissance du système éducatif, des valeurs de la République... L'objectif est de leur donner les moyens de suivre la scolarité de leurs enfants afin qu'ils réussissent. Ce modèle d'intégration prend la mesure du fait que l'accès à l'école n'est pas assez égalitaire pour garantir les apprentissages des enfants allophones, ni même des francophones nés de parents immigrés. Comment, par exemple, passer d'une culture orale à une culture écrite ? Penser qu'une imprégnation scolaire permet à l'enfant d'effectuer ce passage est une illusion, et laisser les parents en dehors de ce cheminement, un suicide social.

Aujourd'hui, sont prioritaires pour bénéficier de l'OEPRE les parents étrangers primo-arrivants hors Union européenne*. Quant aux formateurs, s'il y a essentiellement des enseignants diplômés en français langue seconde, d'autres personnels scolaires interviennent ainsi que des membres d'associations agréées œuvrant auprès des populations immigrées. D'où l'importance de supports pédagogiques adaptés à ce type d'apprenants et facilement exploitables pour tout formateur « de bonne volonté » (cf. témoignage ci-contre).

Retrouvez l'intégralité du reportage sur notre site sgen.cfdt.fr

* Relations école-famille. Dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants – année scolaire 2014-2015. Circulaire n° 2014-165 du 14 novembre 2014.

RONAN PICHON

Propos recueillis par Isabelle Lacaton et Aline Noël

Brest et son agglomération conduisent une politique publique du numérique qui constitue un modèle économique, social, culturel, éducatif... Ronan Pichon, conseiller municipal (cf. ci-contre), détaille l'esprit de cette dynamique.



© Ronan Pichon

Qu'est-ce qui inspire votre politique du numérique à Brest ?

Le rôle d'une politique numérique dans une collectivité locale est de travailler au plus près des citoyens et de favoriser l'émergence d'initiatives innovantes, technologiquement ou socialement. Or, on retrouve cette même communauté d'esprit dans les secteurs du numérique et de l'économie sociale et solidaire. En tant qu'élus, notre objectif, quand on déploie un outil ou un programme, est de nous assurer qu'il sera accessible au plus grand nombre. Notre rôle est donc d'ôter les entraves, de limiter les obstacles. Pour donner un exemple simple : nous avons créé un outil de déclaration en ligne d'incidents de voirie pour permettre aux habitants d'alerter les services compétents et de disposer d'un suivi du traitement du dossier. Il s'est avéré que ce n'est pas dans les quartiers où il y a le plus d'incidents de voirie que l'outil a été le plus utilisé. Ainsi, quand on développe un outil numérique, il ne faut pas en négliger les conditions d'accès et d'utilisation.

D'où est partie cette dynamique numérique brestoïse ?

Il y a eu deux éléments déclencheurs. D'une part, l'émergence du web grand public dans les années

90, qui a ouvert un nouvel espace où tout le monde pouvait être contributeur. D'autre part, le travail mené sur la participation des habitants à la démocratie locale, Brest étant l'une des premières villes à avoir institué des conseils consultatifs de quartier. Dans ce contexte, les outils numériques ont constitué une opportunité pour développer le débat démocratique et susciter, faciliter les projets d'intérêt commun. Ainsi, à la fin des années 90 ont été mis en place les PAPIs – pour « points d'accès publics à Internet » – qui sont une centaine aujourd'hui. En quinze ans, le public utilisateur a changé. On est passé de la découverte d'un outil, avec la possibilité de solliciter un accompagnement, à une utilisation, soit ponctuelle par des gens de passage à Brest, soit plus régulière par des personnes souvent en difficulté par rapport au numérique. Aussi, les PAPIs sont-ils installés dans des espaces municipaux, et surtout dans de nombreux locaux associatifs pour toucher le plus de monde possible.

Quelle est la clé pour fédérer les acteurs sur l'ensemble d'un territoire ?

Depuis plus de dix ans, la ville de Brest lance un appel à projets dont l'esprit est d'être un appel à envies, bienveillant, ouvert, et permettant à presque tout le monde d'être accompagné pour monter son dossier. L'objectif est de promouvoir de nouvelles idées et l'enjeu, de donner aux gens l'occasion de se rencontrer. Avant d'élaborer une politique de collaboration et de coopération, il est indispensable d'échanger, de découvrir ce que les uns et les autres font. C'est seulement dans ce contexte qu'on peut essayer de construire ensemble, en cherchant la complémentarité, sans provoquer de concurrence. C'est un principe qui, globalement, fonctionne bien.

Et avec l'Éducation nationale ?

Au-delà de Brest, sur toute la Bretagne, nous avons la chance d'avoir un délégué académique au numérique (DAN) très précieux, particulièrement actif et mobilisateur, qui relaie les informations. Par ailleurs, il y a des enseignants, des chefs d'établissement... extrêmement volontaires et engagés sur le terrain. Ils expérimentent et lancent de nombreux projets qui contribuent à alimenter cette dynamique municipale.

S'agit-il d'un cercle vertueux ? Quelle est l'importance du maillage territorial ?

● Il s'agit d'un processus en cours de construction. L'Éducation nationale veut répandre beaucoup plus largement les outils et méthodes « numériques » dans les établissements scolaires, mais la mise en œuvre est compliquée et demande du travail. D'ailleurs, des interrogations subsistent quant à l'accompagnement dont peut profiter une collectivité qui s'engage sur le plan d'une politique numérique. Ce que nous souhaitons susciter, c'est la création d'un réseau, en nous appuyant sur les gens déjà impliqués dans le numérique à l'École, afin que les enseignants de Brest et au-delà, s'approprient les outils, échangent, trouvent les moyens de prendre en main ce qui est proposé. Le réseau « Profs à Brest », que nous accompagnons, est une initiative d'enseignants. Le monde éducatif doit s'en saisir pour qu'il

LE SECRET EST DE SAVOIR SUSCITER LES INITIATIVES. SI TOUT DEVAIT VENIR DES ÉLUS, ON NE FERAIT PAS LE QUART DE CE QUI EST RÉALISÉ.

profite à tous.

Il y a une grande variété de projets numériques à Brest. Pouvez-vous nous parler des dispositifs phares ?

● Les outils numériques se glissent dans tous les aspects de notre vie, ils permettent des réalisations jusque-là impossibles. Évidemment, pas de « Wiki Brest » sans numérique ! On aurait pu avoir un journal local, mais pas un vrai wiki de territoire dans lequel on trouve un grand nombre d'informations extensives sur la ville. On essaie aussi, par une veille active, de s'assurer que la culture des nouveaux outils et les nouveaux champs d'utilisation se diffusent parmi nos

citoyens. L'appropriation vient des citoyens. Deux lieux brestois récemment créés sont des initiatives gérées par des acteurs associatifs : « La cantine brestoise », hébergée dans les locaux de l'université de Bretagne occidentale, est un espace de « coworking » et de rencontres où se déroule une multiplicité d'évènements – presque un par jour. Elle s'installera, vers 2017, dans les bâtiments réaménagés des Capucins qui sont les anciens ateliers de l'arsenal de Brest et qui accueilleront aussi une grande médiathèque numérique, des espaces de vie, un cinéma, des commerces... « Les fabriques du Ponant » est un FabLab, implanté dans les locaux du lycée technique brestois, qui bénéficie d'un espace de plus de cinq-cents mètres carrés. Localisation pertinente, car à proximité de jeunes formés aux métiers techniques et technologiques, qui peuvent profiter du dispositif et élargir leur horizon au-delà de ce qu'ils apprennent en cours. Deux associations gèrent ce FabLab : « Les petits débrouillards », mais aussi « La maison du livre », une association d'éducation populaire autour du logiciel libre et de la fabrication numérique qui fonctionne sur la seule base du bénévolat et qui organise, durant les weekends, des cours, « les petits hackeurs », pour permettre aux ados de découvrir la programmation.

Concrètement, comment s'actualise cette politique du numérique à Brest ?

● La mairie de Brest a un service dédié au numérique, avec six salariés à temps plein, dont le rôle est d'accompagner les actions. Le secret est de savoir susciter les initiatives. Si tout devait venir des élus, on ne ferait pas le quart de ce qui est réalisé. Remontent ainsi des initiatives qu'on n'aurait pas imaginées ou osé mettre en place. Deux événements ont aussi permis cette dynamique : « Brest en biens communs », organisé tous les deux ans, met en avant des initiatives autour du numérique, et le « Forum des usages coopératifs », qui a lui aussi lieu tous les deux ans, ce qui assure une rotation avec une manifestation chaque année, réunit des gens qui vont travailler ensemble dans le domaine de l'Internet et du multimédia. Le public en est varié, il s'agit aussi bien d'entreprises que de collectivités, de réseaux professionnels, d'enseignants du Supérieur... Le thème de cet été 2016 en est « Coopérer en transition ».

PARCOURS

RONAN PICHON est vice-président de Brest métropole en charge du numérique, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, et conseiller municipal de Brest délégué au numérique.

Élu depuis 2014, dans l'équipe de François Cuillandre, dont c'est le troisième mandat de maire de Brest, Ronan Pichon a pris la suite de Michel Briand, ancien élu au numérique, qui a lancé de nombreux projets à Brest et est actuellement membre du Conseil national du numérique.

BREST EN LIENS

BREST MÉTROPOLE FRENCH TECH

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/bresttech-labelisee-metropole-french-tech.html>

LE NUMÉRIQUE À BREST

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/wiki-brest.html>

LES PAPI

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/les-papis.html>

WIKI-BREST, LES CARNETS COLLABORATIFS DU PAYS DE BREST

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/wiki-brest.html>

LA CANTINE BRESTOISE

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/la-cantine-brestoise.html>

LES FABRIQUES DU PONANT

<http://www.a-brest.net/article14924.html>

BREST EN BIENS COMMUNS

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/brest-en-biens-communs.html>

FORUM DES USAGES COOPÉRATIFS

<http://www.brest.fr/developpement-rayonnement/le-numerique-a-brest/le-forum-des-usages-cooperatifs.html>
<http://forum-usages-cooperatifs.net/index.php/Accueil>



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand

SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION



ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS

le plus grand

SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES



THÈME À L'HONNEUR 2015 : "FORMATIONS ET MÉTIERS POUR UNE PLANÈTE DURABLE".

DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com

Organisation : Ligue de l'enseignement (SIRET 772 898 475) - Soutenu financièrement par le Préfet de la Région Île de France, Préfet de Paris (N°2013-14) du 14 avril 2013 - Imp. Pierre B. B. 02 350 0035



PARTENAIRES

MAIRIE DE PARIS



assureur militant

